

Echelle:



NOTA1: le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Des variations peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutres, faux-plafonds, soffites). Les côtes indiquées sont approximatives , les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés . S'ils figurent sur le plan , le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages

dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1)

NOTA 2 : L'aménagement présenté est à titre indicatif, le meuble est non-fourni.

NOTA 3 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société. Aucune modification affectant l'installation électrique ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être déplacés. Seuls les ajouts d'équipement peuvent être en compte jusqu'au démarrage des travaux.

NOTA 4 : Les hauteurs de seuils des portes-fenêtres respectent la réglementation en vigueur. 15 cm pour les balcons et les loggias; 20 cm pour les terrasses, lorsque le logement est muni d'une chape flottante associée à une isolation; 25 cm pour les terrasses, dans les autres cas.



Ilot E - ZAC Jean Zay - LOT 2 ANTONY 92160



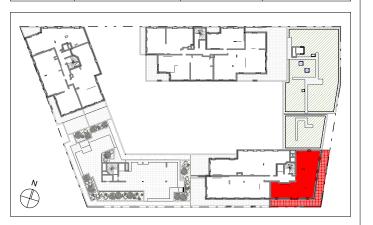


TROISIEME ETAGE

4 PIECES C31



SURFACE HABITABLE



| ENTREE | 8.31 m ² |
|----------------|----------------------|
| SEJOUR/CUISINE | 40.52 m ² |
| CHAMBRE 1 | 12.53 m ² |
| CHAMBRE 2 | 10.09 m ² |
| CHAMBRE 3 | 11.39 m ² |
| SALLE DE BAIN | 5.48 m ² |
| SALLE D'EAU | 2.25 m ² |
| WC | 1.55 m ² |

SURFACE HABITABLE

92.12 m²

45.80 m²

TERRASSE 45.80 m²

SURFACE EXTERIEURE TOTAL SURFACES PRIVATIVES

PIECES

137.92 m²

LEGENDE : Applique : Plafonnier EΡ : Descente eau pluviale (GC1)

PF

FΕ

AV

: Caillebotis (GC2): Garde-corps barreaudé

: Garde-corps vitré : Porte-fenêtre : Fenêtre : Allège vitrée

CUI : Cuisson : Réfrigérateur ML : Machine à laver : Tableau électrique

: Volet roulant VR GC : Garde-corps : Placard PL : Linéaire complémentaire

: Prise télévision : Prise téléphone RJ45 : Kit démarrage connecté

RP: Robinet de puisage

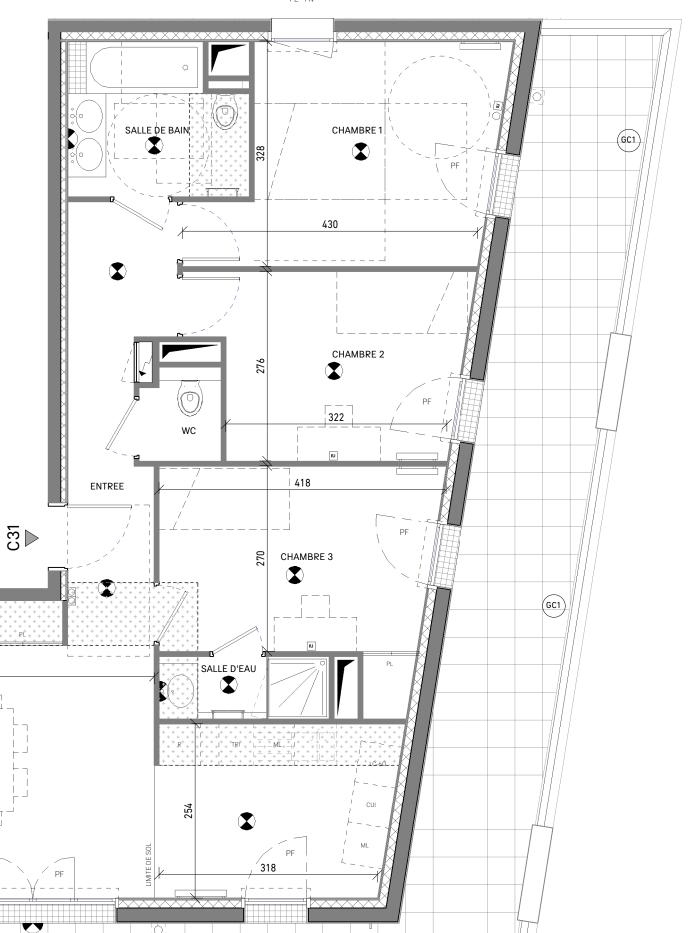
: Encoffrement réseaux V : Sèche-serviette

: Visiophone

: Radiateur : Soffite, faux-plafonds : Retombée de poutre

DATE: **MARS 2021** INDICE:







Ilot E - ZAC Jean Zay - LOT 2 ANTONY 92160



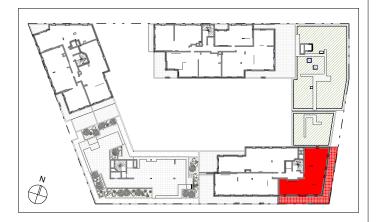


TROISIEME ETAGE

4 PIECES

C31

Elégance^l



| PIECES | SURFACE HABITABLE |
|----------------|----------------------|
| ENTREE | 8.31 m ² |
| SEJOUR/CUISINE | 40.52 m ² |
| CHAMBRE 1 | 12.53 m ² |
| CHAMBRE 2 | 10.09 m ² |
| CHAMBRE 3 | 11.39 m ² |
| SALLE DE BAIN | 5.48 m ² |
| SALLE D'EAU | 2.25 m ² |
| WC | 1.55 m ² |

SURFACE HABITABLE

92.12 m²

45.80 m²

TERRASSE 45.80 m²

SURFACE EXTERIEURE **TOTAL SURFACES PRIVATIVES**

137.92 m²

LEGENDE : Applique : Plafonnier ΕP : Descente eau pluviale

RP: Robinet de puisage : Caillebotis

GC1) PF : Garde-corps vitré : Porte-fenêtre FE : Fenêtre

GC2 : Garde-corps barreaudé CUI : Cuisson : Réfrigérateur

ML : Machine à laver

AV: Allège vitrée : Volet roulant VR GC : Garde-corps : Placard PL

: Tableau électrique : Prise télévision : Linéaire complémentaire : Encoffrement réseaux

: Prise téléphone RJ45 V : Visiophone

: Kit démarrage connecté

: Radiateur : Retombée de poutre

DATE: **MARS 2021**

: Sèche-serviette

: Soffite, faux-plafonds

INDICE:

Echelle:

NOTA1: le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Des variations peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutres, faux-plafonds, soffites). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1)

800

SEJOUR/CUISINE

NOTA 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société. Aucune modification affectant l'installation électrique ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être déplacés. Seuls les ajouts d'équipement peuvent être en compte jusqu'au démarrage des travaux.

NOTA 3 : Les hauteurs de seuils des portes-fenêtres respectent la réglementation en vigueur.